



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 9 novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le lundi 30 octobre 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres votants : 54

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		J.F. CLARAZ	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS		I. JARRIAND	X
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Annie	GEORGES (Suppléante)	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE		J.J. BAZIN	X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE			X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

179-2023 EXPERIMENTATION PARC PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT – SIGNATURE DU BAIL SUR LE SITE DU LAC QUAI LAVOISIER A ALPESPACE

Rapporteur : Rémy SAINT GERMAIN

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) de Cœur de Savoie prévoit une production d'énergies renouvelables supplémentaire à l'horizon 2025 de 172 GWh/an dont 26 GWh/an pour le photovoltaïque. Le lac du quai Lavoisier (à l'entrée d'Alpespace), propriété de la Communauté de communes Cœur de Savoie, a été identifié comme pouvant accueillir une installation photovoltaïque. L'ensemble du site représente une surface d'environ 7,1 ha dont 2,8 ha en eau.

Le 23 septembre 2021, le conseil communautaire a autorisé la présidente à signer une promesse de bail pour que ce site puisse accueillir la première installation de centrale photovoltaïque flottante expérimentale et démonstratrice.

Ce projet, soutenu par la Région dans le cadre des expérimentations innovantes permettrait de prouver la faisabilité technique de la solution brevetée en grandeur réelle.

A la suite de la promesse de bail décidée par le conseil communautaire du 23 septembre 2021 et du fait de l'avancée du projet, un bail emphytéotique doit être signé.

Les caractéristiques principales du projet de bail emphytéotique annexé à la présente délibération sont les suivantes :

- Caractéristiques principales prévisionnelles du projet :
 - Puissance installée estimée : 250 kWc
 - Surface du projet : environ 2 000 m² en eau + 20 m² au sol
- Caractéristiques principales du bail :
 - Durée : 30 ans à partir de la mise en service de la centrale (estimée à juin 2024) reconductible 2 fois 10 ans
 - A charge du bénéficiaire : contrôle, entretien, maintenance (y compris démantèlement), bonne intégration de l'installation dans le temps et mise en sécurité des personnes ayant accès au plan d'eau vis à vis des risques générés par la centrale photovoltaïque.
 - Redevance : Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes versera à la Communauté de communes Cœur de Savoie à titre de loyer une redevance annuelle de 500€.
 - Le projet prend en compte l'usage actuel du site (notamment de la mise à disposition de la plus grande partie du lac au bénéfice de l'école de pêche de Chambéry à titre gratuit).

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°65-2019 en date du 28 mars 2019 s'engageant dans la démarche TEPOS 2 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°175-2019 en date du 7 novembre 2019 s'engageant dans la labellisation Cit'ergie ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°158-2020 en date du 10 décembre 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de Cœur de Savoie et plus particulièrement l'objectif stratégique C3 visant à « Augmenter la production d'énergie solaire » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°126-2023 en date du 6 juillet 2023 approuvant le Schéma Directeur des énergies renouvelables et son plan d'action

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°130-2021 en date du 23 septembre 2021 approuvant le projet d'implantation d'une centrale solaire flottante expérimentale sur le lac du quai Lavoisier et la promesse de bail emphytéotique avec Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le projet de bail emphytéotique annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque flottante expérimentale, future unité de production d'énergies renouvelables (EnR), s'inscrit dans la politique de transition énergétique portée par la Communauté de communes Cœur de Savoie,

CONSIDERANT l'intérêt du développement d'un projet de cette nature sur l'emprise d'une ancienne gravière,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Présidente à signer le bail emphytéotique avec Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes Production dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- **DECIDE** que tous les frais se rapportant à ce dossier (études, notaire le cas échéant, etc.) seront à l'entière charge du preneur (bénéficiaire de la promesse de bail emphytéotique).

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Elodie VANACKERE

La Présidente,



Béatrice SANTAÏS